

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 11 JANVIER 2021 à 18h00

Etaient présents : MM., BEAUDET Malika, BELKADI Olivianne, CAVALIÉ Sylvain, CIPIERE Laura, DOREMUS Gérard, JAMMES Francis, LUCOTTE Laurence, MAGNÉ Gérard, PAGES Sonia, WIDENMANN Bruno

Absent : BAISSAC Yves

Secrétaire : Olivianne BELKADI

- **Adoption du procès verbal de la dernière réunion.**

Le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

- **Pylône SFR au Lac d'Albert**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons jusqu'au 24 janvier pour répondre à la demande préalable de travaux de la société HIVORY concernant l'installation d'une antenne relais au niveau du Lac d'Albert. Après discussions, la municipalité décide de répondre de façon négative à cette demande considérant :

- Que le projet se situe dans un site revêtant un intérêt patrimonial indéniable (voir avis de l'architecte des bâtiments de France et du Parc)
- Qu'il suscite de vives oppositions de la part des riverains (voir pétition)
- Que celui-ci n'a fait l'objet d'aucune concertation en amont comme le prévoit la réglementation
- Que la déclaration d'information en Mairie n'a été transmise que fin décembre alors que la déclaration de travaux nous est parvenue début septembre
- Que nos appels à la concertation sont restés vains alors que nous indiquions ne pas contester l'utilité de l'installation d'un pylône de téléphonie mobile sur ce secteur et que d'autres sites proches étaient envisageables

- **Travaux d'aménagement de l'Oustal**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les devis concernant la réalisation des travaux de l'Oustal ci-après énoncés :

- Isolation des combles et des murs donnant sur l'extérieur
- Changement de certaines menuiseries et sur-vitrage
- Amélioration du chauffage (pompe à chaleur)
- Pose d'une VMC
- Pose d'un escalier extérieur pour permettre d'accéder à l'étage en vue de l'aménagement d'une dépendance de l'Oustal.

Le montant total des travaux s'élève donc à 36 076.95 € HT.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la Région (pour la partie énergétique) et du Département.

Le Conseil Municipal arrête le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention DETR (30 %)	10 823 €
- Subvention Région Occitanie (30%)	8 234 €
- Subvention Département du Lot (15%)	5 411 €
- Autofinancement	<u>11 608 €</u>
TOTAL	36 076 €

Le financement de cette opération fera l'objet d'un programme d'investissement au budget de l'exercice 2021.

- **Achat d'une licence IV**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour, les recherches n'ayant pas abouti à ce jour.

- **Orientations budgétaires 2021- 2022**

Sont proposés pour cette année les projets suivants :

2021 :

- Aménagement de l'Oustal
- Complément des jeux pour enfants
- Création d'un jardin du souvenir au cimetière
- Eventuelle mise en place d'un café à l'Oustal
- Espace couvert à proximité de la salle polyvalente
- Acquisition d'une licence IV
- Acquisition éventuelle de terrains de la propriété Beauville

2022 : Aménagement de l'étage de la salle Polyvalente

- **Informations et Questions diverses**

- **PLUI – cahier d'intentions**

Après avoir pris connaissance du cahier d'intentions pour le PLUI à retourner pour le 31 janvier, le conseil municipal décide de formuler les observations suivantes :

1. Prendre en compte la volonté de la commune de voir augmenter sa population (22% entre les 2 derniers recensements)
2. Prévoir des terrains constructibles en nombre suffisant pour répondre à cette attente en tenant compte de la rétention foncière.
3. Protéger les sièges d'exploitation et les meilleures terres agricoles
4. Définir 1 ou 2 zones susceptibles d'être ouvertes à l'urbanisation dans le futur, 2 terrains seulement restent disponibles au lotissement du Pouzarnel. Dans cette perspective la commune a décidé de se

porter candidate pour l'acquisition de terrains en vente afin de constituer une réserve foncière qui pourra servir de monnaie d'échange.

5. Tenir compte de la spécificité de l'organisation spatiale de notre commune et de la qualité de son patrimoine et de son environnement (habitat lâche, espace ouvert...) Voir étude CAUE et diagnostic foncier PNRCQ
6. Orienter les ventes d'habitation vers des résidences principales au lieu des résidences secondaires qui représentent quasiment 50% sur notre commune.
7. Réhabiliter les logements vacants et les bâtiments agricoles désaffectés
8. Réfléchir à l'aménagement des abords de la carrière

➤ **Jeux extérieurs pour enfants**

Le conseil municipal a décidé de continuer l'installation de jeux pour les enfants. Bruno WIDENMANN, Sonia PAGES, Francis JAMMES et Malika BEAUDET sont chargés de poursuivre ce projet.

➤ **Chemin rural de La carrière du Loup**

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier d'Olivier REYNAL qui évoque le chemin rural dit de « La carrière du Loup ». Celui-ci est devenu impraticable sur une bonne partie. Il demande le rétablissement de ce chemin qui permettrait de faire une boucle de randonnée avec le chemin de Lamalèze.

Une réponse sera apportée à l'occasion d'un prochain conseil, les conseillers étant invités à se rendre sur place pour constater.

➤ **Enlèvement décorations**

La date du samedi 16 janvier après midi a été proposée pour enlever les décorations de Noël du village.

➤ **Commandes livres**

Dans la perspective de la parution du livre sur l'histoire d'Espédaillac, le conseil municipal se propose d'en commander quelques exemplaires, étant rappelé que les personnes intéressées doivent renvoyer le bulletin de souscription directement à l'éditeur. Ce dernier assurera la livraison, à Espédaillac, en un lieu qui reste à définir, des commandes qu'il aura reçues.

➤ **Validation devis chemin Mas d'Artillou**

Le Grand Figeac nous a fait parvenir un devis pour la réfection de la partie pentue de la VC219 au Mas d'Artillou, qui rentre dans l'attribution de compensation. Il s'agit de réaliser un reprofilage avec reprise de devers et une finition tricouche calcaire pour un montant de 5 170 € HT.

Avis favorable de la municipalité.

➤ **Contrat de service radar pédagogique :**

La garantie du radar pédagogique arrivant à son terme, il nous a été proposé de souscrire à un contrat de service, d'un montant annuel de 199 € HT, afin de palier à toute réparation.

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition.

➤ **Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 4 février 2021 à 18h00**